

Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2025 à 19h30

Etaient présents : M. PREVOST Jean-Jacques ; Mme SCHNEIDER Laurence M. GAGNEPAIN Alain, M. BLANCHE Alan ; M. NETO FERREIRA Christophe ; M. SEITA Philippe ; M. HUNLEDE Yannick ; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ; M. MOURGUES Hervé ;

Absents excusés représentés :

Mme GABORIAUD Josiane représentée par M. Philippe SEITA

M. KOENIG Patrick représentée par M. Alain GAGNEPAIN

M. LEVESQUE Vincent représenté par M. MOURGUES Hervé

Absents excusés Mme RAPICAULT Virginie

Secrétaire de séance : Mme Laurence SCHNEIDER

La séance est ouverte à 19h30

Mme Laurence SCHNEIDER est désignée secrétaire de séance, M. le Maire annonce les pouvoirs.

1 – Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2025

Pour : 10	Abstention : 1	Contre : 1
-----------	----------------	------------

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Il s'agit de l'ouverture des crédits d'investissements au titre du Budget 2026 et la modification du montant des indemnités de régisseurs.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

- *Finances*

2- Autorisation de remboursement à un agent municipal

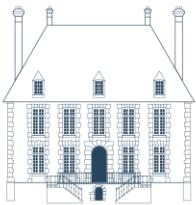
M. le Maire explique que dans le cadre de l'organisation de la Marche « Octobre Rose », M. KALOGA a avancé les frais du CMJ pour une collation.

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de ces achats, pour un montant de 33.88 €.

Il s'agit de l'achat de brioches, de compotes et de jus.

Il est procédé au vote.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3 – Acquisition de cartes cadeaux lauréats brevet baccalauréat et stagiaire

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'achat comme tous les ans, de cartes cadeaux pour les lauréats du baccalauréat, du brevet des collèges et des étudiants stagiaires.

Selon les montants suivants :

50 € pour le bac, 30 € pour le brevet et de 50 à 100 € pour les stagiaires.

Il est procédé au vote.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

- *Urbanisme*

4- Acquisition de la parcelle XA 91 en Espace Naturel Sensible

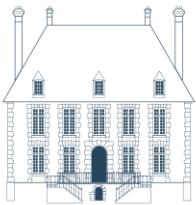
Nous sommes sollicités par le notaire des consorts Legrand pour l'utilisation du droit de préemption au titre des ENS pour les parcelles suivantes :

XA 91 pour une surface de 2 895 m²

L'acquisition se ferait au titre de l'ENS au prix de 1.50€/m² soit 4 342.50€

Les demandes de subventions à hauteur de 40 % seront faites auprès du département.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

5 – Mise en place d’actes administratifs pour toutes cessions de terrains

M. le Maire explique que les collectivités sont autorisées à rédiger et authentifier des actes de cessions. L’objectif de cette mise en place pour les cessions de terrains de la commune permettra de supprimer les frais de notaires. Seul le Maire est habilité à rédiger et authentifier de telles actes.

Il est procédé au vote :

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

6 – Autorisation de signature à M. GAGNEPAIN pour les actes administratifs

M. le Maire informe le conseil que ce point est retiré de l’ordre du jour.

7 – Lancement de la procédure de bien vacant et sans maître pour le 21 route de Melun.

La Commune doit constater qu’un bien est vacant et sans maître dès lors que les services des impôts nous informent du non acquittement des taxes foncières depuis plus de 3 ans.

C’est le cas du 21 route de Melun, le conseil municipal est sollicité afin d’autoriser le lancement de cette procédure pour ce bien.

Cette procédure doit servir également à la demande des services fiscaux dans des successions qui n’aboutissent pas dès lors qu’elles ont plus de 30 ans.

M. Mourgues demande ce qu’il devient du bien une fois son incorporation dans le domaine privé de la commune. M. le Maire lui précise qu’une fois le bien incorporé, ayant de nouveau un propriétaire, la commune peut procéder à la vente aux enchères.

Il est procédé au vote

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

- *Ressources Humaines*

8 – Lignes Directrices de Gestion

Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage de ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

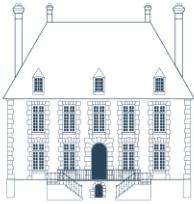
Elles fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents publics,

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

sans préjudice du pouvoir général d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la stratégie proposée.

A titre d'information, M. le Maire, donne le nombre d'agents répertoriés pour la commune. Ce document permet d'encadrer et de déterminer le nombre de poste en fonction des besoins de la commune selon ses volontés politiques. Il sert également d'appui au centre de gestion pour le calcul des quotas pour l'ouverture de poste aux concours et en promotion interne.

Il est procédé au vote.

Pour : 12	Abstention :	Contre : 2
-----------	--------------	------------

9 – Modification de la délibération octroyant le télétravail pour les agents administratifs.

Le Centre de gestion (CDG) nous a demander de modifier la délibération octroyant le télétravail qui a obtenu un avis défavorable de leur part. La délibération étant générale, le CDG nous demande notamment, d'indiquer les bénéficiaires.

La délibération est donc modifiée en ce sens et fera apparaître les 2 bénéficiaires : Mme OKONSKI Sigrid, Secrétaire Générale, et M. GOUBA Kevin Adjoint Budgétaire et Comptable.

M. le Maire précise que la commune s'autorise également l'évolution de cette délibération aux autres postes qui répondraient aux critères de télétravail.

Il est procédé au vote :

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

10- Fin de compétence du SMITT (Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et de Télésurveillance pour la sécurité des personnes âgées ou malades de Condés –Sainte-Libiaire et ses environs)

La commune de Coutevroult était adhérente auprès de ce syndicat. M. GAGNEPAIN précise par ailleurs qu'il n'y avait plus de bénéficiaire pour la commune.

Le département propose ses services de téléassistance ainsi que bon nombre d'assurances, par conséquent, de nombreuses communes ont quitté le syndicat. Ce dernier a donc décider de mettre à fin sa compétence. Il est demandé au Conseil municipal d'acter le retrait des dernières communes et la fin de compétence du SMITT

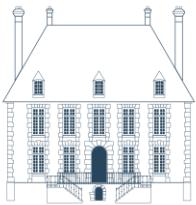
Il est procédé au vote

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

10 bis – Ouverture des crédits d’investissements au titre du budget 2026

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un pourcentage du budget d'investissement 2025 pour le chapitre 20, qui permettra à partir du mois de janvier la facturation des travaux du cabinet médical.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture des crédits suivants :

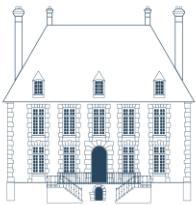
Article / Chapitre de dépenses	Crédits ouverts en 2025	Montants autorisés avant le vote du BP2026
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 844,15 €	5 211,04 €
Article 202	0,00€	0,00 €
Article 203	20 844,15€	5 211,04€
Article 2051	0,00€	0,00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	459 253,74 €	114 813,44 €
Article 2111	15 000,00€	3 750,00€
Article 2115	15 000,00€	3 750,00€
Article 2116	8 000,00€	2 000,00€
Article 212	125 000,00€	31 250,00€
Article 2131	20 000,00€	5 000,00€
Article 2135	45 000,00€	11 250,00€
Article 2151	80 000,00€	20 000,00€
Article 21538	14 816,00€	3 704,00€
Article 2157	5 000,00€	1 250,00€
Article 2158	5 000,00€	1 250,00€
Article 2182	18 173,00€	4 543,25€
Article 2183	1 720,00€	430,00€
Article 2188	720,00€	180,00€
		120 024,48 €

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Il est procédé au vote :

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

10 ter – MODIFICATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE REGISSEUR

Les régisseurs des régies de recettes ont l'obligation sur leur fonds propres de cotiser à une assurance.

Une indemnité annuelle leur est octroyé afin de couvrir entre autres ces frais et leurs responsabilités.

Cette indemnité est encadrée en fonction du montant moyen mensuelle des régies de recettes.

La strate correspondant aux régies de recettes de Coutevroult a évoluer, ce qui a pour effet de faire évoluer également le montant de l'indemnité de régisseur.

L'indemnité de recette pour le régisseur communal passe par conséquent de 160 € à 200 € annuel.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Informations diverses

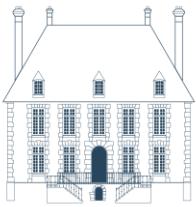
- M. le maire souhaite faire un point sur le futur local médical, le lancement des travaux est imminent puisque l'entreprise MRI rénovation a été retenue pour leur réalisation. Il y aura bien 3 bureaux, un pour le Dr Nguyen Van Sang, 1 pour 3 kinés / ostéo en rotation et 1 dernier pour 1 infirmier libéral, pour lesquels nous sommes en recherche.
M. Neto-Ferreira demande ou en est le raccordement à la fibre depuis le passage et la question d'un résident à la suite d'un conseil municipal. M. le Maire l'informe que la fibre est en cours de déploiement, les problèmes sont en cours de résolution.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le 1eracompte du PUP pour le lotissement du domaine du vivier a été perçu, pour un montant de 263 000 €. Il s'agit du premier tiers.
- M. le Maire informe également de son souhait de faire un courrier au département pour les remercier des travaux de réfection de voirie pour la route de Melun – RD 436. Par ailleurs, ils nous ont informés de leurs intentions de réfection de la rue de Dainville au budget 2026.
- Le Conseil Municipal est informé de la mise en place d'un affichage extérieur numérique, reprenant la totalité des publications communales (réseaux et sites) ainsi que l'affichage institutionnel. Il sera situé à l'extérieur de la mairie à gauche du porche.

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

- Le Conseil Municipal des Jeunes se charge de la distribution des colis des ainés de la part du CCAS. M. Hunlede informe que celle-ci se fera dimanche 14 /12.
- Les enfants de l'école ont reçu un cadeau de la part de la mairie et remis par le CMJ lors du marché de Noël organisé par l'amicale scolaire.
- Mme SOUBROUILLARD demande si la mairie a des informations sur le devenir du comité des fêtes depuis sa démission de sa qualité de trésorière au mois d'août dernier.
- M. le Maire indique qu'il a de nouveau pris l'attache des services du département relativement à la problématique de saturation du CD 406 depuis à l'ouverture du barreau. Et plus précisément, en qualité de Vice-Président au Transport de la Communauté d'Agglomération, il a obtenu qu'une étude démarre au 1er décembre afin d'élaborer des scénarii permettant de trouver des solutions d'aménagements. M. le Maire demande aux familles dont les enfants ont fait l'objet de retards ou d'absences répétées liés au retard des bus desservant les lycées, de remonter par écrit l'information en mairie.
- L'arrivée du nouveau sous-préfet à la sous-préfecture de Meaux, a permis la reprise des comités de pilotages avec l'état, EpaMarne-EpaFrance concernant les compensations suite au changement de limite territorial. Il a obtenu la délibération relative à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC multisite au Conseil d'Administration d'EPAFrance. Cette délibération permettra à EPAFRANCE et à la commune la création réalisation d'une zone d'activité sur Coutevroult et la redistribution d'équipement sur le territoire communal par l'établissement public. M. le Maire remercie l'EPAFrance pour cet aboutissement et le travail de ses équipes.
- M. GAGNEPAIN demande si nous avons des nouvelles suite à la demande de M. NETO-FERREIRA au sujet de la porte de l'armoire fibre. La commune signale qu'elle a ouvert tickets auprès d'XP-Fibre depuis le mois de septembre sans aucun retour de leur part. M. Le Maire propose de prendre une motion avec mise en demeure auprès d'XP-fibre pour les sommer de réaliser des travaux de mise en sécurité sous huitaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h14.

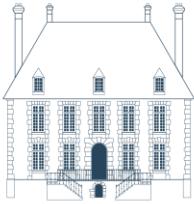
Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1 ^{er} Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2 ^{ème} Adjoint
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Patrick KOENIG Conseiller Municipal Absent excusé	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale Absente représentée
Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Virginie RAPICAULT Conseillère Municipale	Philippe SEITA Conseiller Municipal Absent Représenté
Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal	Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale Absent Excusée	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Hervé MOURGUES Conseiller Municipal		
--	--	--